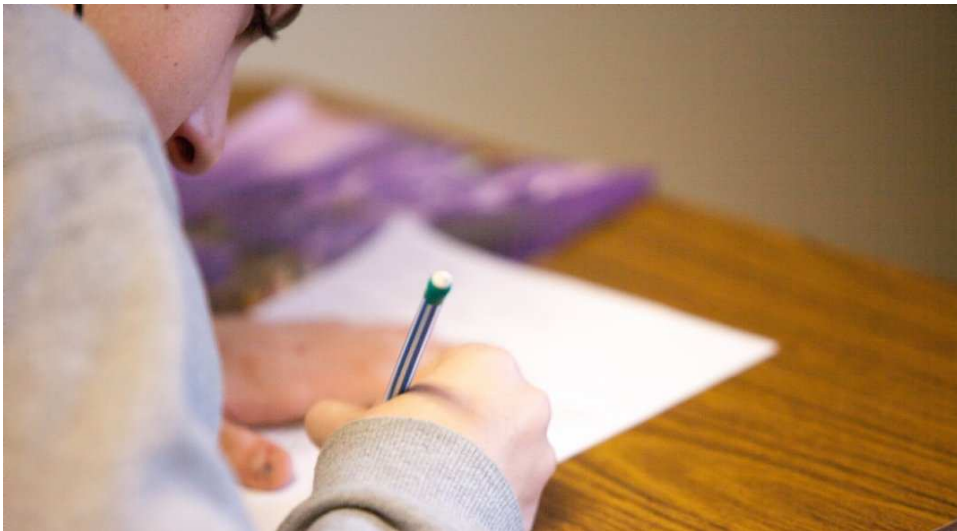


École inclusive : les pistes du gouvernement pour renforcer la formation...

7-8 minutes

En hausse de 7 % à la rentrée 2020, "le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis à l'école ordinaire a nettement progressé", passant de 361 200 en 2019 à près de 385 000 en 2020, selon le Comité national de suivi de l'école inclusive, réuni le 9 novembre. Aussi, 220 000 élèves sont accompagnés par un AESH à la rentrée 2020 (+18 %). Le comité fixe de nouveaux objectifs pour 2021, notamment en matière de formation initiale et continue des enseignants. Le budget du MEN prévoit 250 M€ de plus qu'en 2020 pour "l'école inclusive".



Unsplash

Le Comité national de l'école inclusive(1) s'est réuni le 9 novembre 2020, dressant le bilan de la rentrée 2020 et esquissant les actions "à déployer dans les semaines à venir" afin de parvenir à une "société pleinement inclusive" ([lire sur AEF info](#)).

Le MEN assure qu'il "poursuivra ses efforts pour l'école inclusive avec 250 millions d'euros supplémentaires" en 2021 par rapport à 2020 ([lire sur AEF info](#)).

Le gouvernement veut avancer sur trois thèmes en particulier :

- la poursuite des "transformations structurelles" afin d'accompagner les enfants en situation de handicap au sein des systèmes éducatifs et médico-sociaux,
- l'amélioration de la coopération de l'enseignement et de l'action médico-sociale,
- l'écoute des familles et leur "donner la place qui leur revient".

Voici les principales mesures annoncées lundi lors de la réunion du Comité.

Formation. Une formation à l'école inclusive, d'une durée au moins égale à 25 heures, va être mise en place de façon à ce que "100 % des nouveaux enseignants" soient formés.

En outre, un cahier des charges relatif à la formation initiale spécifique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers à destination des étudiants et fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation va être élaboré. L'objectif affiché : permettre à 1 500 professeurs supplémentaires d'être formés au Cappei chaque année.

La formation continue des enseignants a vocation à être facilitée par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP). Il est ainsi prévu que le certificat puisse être délivré aux enseignants qui auraient au moins 5 années d'ancienneté dont trois sur un poste qui relève de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Il est également envisagé de permettre l'accès au droit à la formation complémentaire de 100 heures de modules de formation d'initiative nationale à tous les enseignants ayant obtenu le Cappei.

Enfin, il est prévu qu'un module de formation d'initiative nationale ASH concerne, à compter de 2021, "au moins 4 000 enseignants par an".

Renforcement des dispositifs médico-sociaux. Une "attention particulière" sera portée sur "la transformation de l'offre médico-sociale en faveur de l'école inclusive", avec notamment la poursuite du développement de l'offre de service pour l'accompagnement d'élèves en inclusion individuelle (mode "Sessad"), le déploiement des organisations en "dispositif intégré" ou encore la poursuite de

l'externalisation des unités d'enseignement.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs vont être déployés :

- création des premières plateformes de repérage des troubles du neuro-développement pour les élèves de 7 à 12 ans (à horizon 2021),
- déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social (EMAS) à la scolarisation des élèves en situation de handicap (d'ici juin 2021).

Quel bilan pour la rentrée ?

Le Comité a également dressé un bilan de la rentrée 2020 dont voici les principaux éléments :

Augmentation du nombre d'élèves scolarisés. Depuis septembre, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire s'établit à "près de 385 000" en 2020, soit une hausse de 7 % sur un an. "Depuis 2017, notre école accueille désormais 65 000 élèves en situation de handicap de plus", relève ainsi Jean-Michel Blanquer. En outre, 70 000 élèves sont accueillis en Unités d'enseignement médico-sociales ou sanitaires.

Parallèlement, le nombre d'élèves accompagnés par un AESH progresse de 18 % en un an, passant de 186 000 à 220 000 à la rentrée 2020. Emmanuel Macron, lors de la cinquième Conférence nationale du handicap en février dernier, avait émis le souhait que "plus un seul enfant ne soit concerné" par l'attente d'un accompagnant ([lire sur AEF info](#)).

La création d'Ulis est également en hausse de 4 % à la rentrée 2020. L'objectif de 250 nouvelles unités, affiché cet été par les ministres, est "dépassé avec 367 Ulis créés à la rentrée". Il existe désormais 9 605 unités : plus de 5 000 en écoles et 4 500 dans le 2nd degré.

Autre objectif dépassé : le déploiement des Pial. Le taux de couverture de 78 % du territoire affiché à la rentrée scolaire surpasse ainsi l'objectif fixé initialement de couvrir les deux-tiers de l'Hexagone. En attendant la généralisation du dispositif sur l'ensemble du territoire à horizon septembre 2021, ce sont désormais 58 départements "totalement organisés en Pial" indique le Comité.

Pédagogie. Les outils et ressources pédagogiques spécifiques pour les "élèves à besoin éducatifs particuliers", y compris ceux créés lors du confinement, sont accessibles sur la plateforme [Eduscol](#). Depuis mars 2020, 15 000 pages de la rubrique pour une école inclusive ont été consultées.

Par ailleurs, la plateforme [Cap École Inclusive](#), regroupant des fiches pédagogiques, films d'animation et ressources pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, totalise 45 000 utilisateurs.

Enfin, le livret de parcours inclusif, en cours d'expérimentation dans huit départements, va progressivement être déployé au cours de l'année scolaire pour une généralisation à la rentrée 2021.

Comités départementaux de suivi de l'École inclusive. Depuis la rentrée, chaque département dispose d'un comité de suivi de l'École inclusive ([lire sur AEF info](#)).

Soutien aux familles. Ouverte cet été pour informer les familles sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'École inclusive, la cellule d'écoute Aide Handicap École a reçu, entre le 1er juillet et le 20 octobre, 25 300 saisines (dont plus de 20 000 à l'échelle départementale). "En période de rentrée, les demandes concernent principalement l'accompagnement humain", est-il précisé. 88 % d'entre elles ont été traitées dans les délais impartis.

Initiés en septembre 2020, les entretiens de rentrée concernent tous les élèves en situation de handicap nouvellement affectés dans une école ou un établissement et sont proposés, "en tant que de besoin", à leur famille et leur AESH avec un enseignant. Depuis septembre, 43 500 entretiens ont ainsi été réalisés.